

# JOURNAL

DE

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 16 MARS 1797.

*Suite de Londres, du 3 Mars.*

L'amirauté a envoyé aujourd'hui au Caffé de Lloyd la note suivante :

„Le capitaine Calder est arrivé ce matin à l'amirauté, avec des dépêches de Sir John Jervis, qui annoncent que le 14 Février, il a rencontré vis-à-vis le Cap St. Vincent, la flotte espagnole, consistant en 27 vaisseaux de ligne; il s'est emparé de deux vaisseaux de 112 canons, d'un de 80. et d'un de 74. La perte de la flotte angloise, qui n'étoit que de 15 vaisseaux de ligne, est peu considérable. „

Les 4 vaisseaux pris sont : le *Sauveur* et le *St. Joseph*, de 112, le *St. Nicolas*, de 80., et le *St. Pierre*, de 74. La *Trinité*, que montoit Dom Cordova, le commandant en chef, étoit engagée avec le vaisseau de Sir John Jervis, lorsque plusieurs vaisseaux espagnols vinrent la délivrer. Outre leurs vaisseaux de ligne, les espagnols avoient encore 9 frégates; ils avoient beaucoup de troupes à bord; une partie de la flotte étoit destinée pour Brest, et l'autre pour une expédition secrète. Ils avoient 7 vaisseaux à 3 ponts, dont un de 130 canons, et les autres de 112; tandis que Sir John Jervis n'avoit pas de vaisseaux au-dessus de 64, et qu'il n'en avoit même qu'un de cette force. Notre perte consiste en 60 hommes tués, parmi lesquels un lieutenant, et 240 blessés; celle des espagnols n'est pas aussi considérable qu'on eût pu s'y attendre, plusieurs de leurs vaisseaux ayant été tellement endommagés, qu'ils auront de la peine à gagner un port.

Cette victoire, qui est la plus importante que nous ayons remportée sur les Espagnols depuis la destruction de l'Armada, est d'autant plus intéressante, que si cette flotte eût pu opérer sa jonction avec les flottes françoises, les

ennemis seroient venus sur nos côtes avec au moins 60 vaisseaux de ligne.

Il y a eu hier une assemblée des propriétaires de la banque. Il y a été dit de la part des directeurs, que voyant qu'on faisoit sur la banque une multitude de demandes sans exemple, ils avoient cru devoir en prévenir le gouvernement, qui en conséquence avoit pris la résolution connue; qu'ils avoient cru de leur devoir d'y obtempérer; qu'au surplus, ils pouvoient assurer que jamais l'état de la banque n'avoit été plus florissant; qu'ils ne doutoient pas que dans peu la restriction ne fût levée, et qu'ils ne fussent en état de reprendre les paiemens comme par le passé. Ils ont d'ailleurs refusé les remerciemens qui avoient été votés pour eux par une motion, qui prouvoit seulement la confiance qu'on avoit en eux.

Lord Bridport a mis à la voile, de St. Hélène, le 2 de ce mois, avec une nombreuse escadre, pour croiser dans le canal. Une autre escadre, dirigée vers les rades d'Yarmouth, doit mettre les côtes du Levant à l'abri de toute insulte. L'amiral Colpoys a aussi mis en mer, Lundi dernier, avec plusieurs vaisseaux de ligne. — Il y a maintenant à Sphithhead, 23 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 4 sloops, et 2 brûlots prêts à appareiller.

L'on embarque à Cowes une grande quantité de troupes qu'on croit destinées pour les Indes-Occidentales; les 11<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> régimens, forts chacun de 1100 hommes, sont déjà embarqués; on doit y joindre des troupes étrangères, de manière que l'embarquement sera au moins de 5000 hommes.

D'après le rapport d'un capitaine anglois fait prisonnier, la flotte hollandoise étoit prête à mettre à la voile, pour se joindre à une esca-

ère françoise, et croiser dans les mers du Nord. Elle consiste dans 14 vaisseaux à deux ponts, dont un seulement de 74, et un bricq. Quatre autres vaisseaux à deux ponts doivent la suivre de près.

L'*Hipocrite* de 14 canons, et le *Mandarin* de 4, corlaires françois, ont été pris, l'un par la frégate le *Stag*, et l'autre par le *Hind*.

Samedi dernier, 17 jacobins françois ont reçu ordre du gouvernement de sortir de ce royaume; dans le nombre étoit un des principaux moteurs du pillage de l'hôtel de Castries.

Les 3 pour cent consolidés sont à 51  $\frac{1}{2}$ .

*Chambre des Pairs. — Séance du 28 Février.*

Lord Grenville, après avoir exposé que l'ordre donné par les ministres de suspendre les payemens de la Banque n'est qu'une mesure momentanée, et dont la chambre pélera dans la sagesse les motifs, propose l'adresse de remerciemens au Roi pour son Message. Elle est adoptée à l'unanimité.

Le noble lord fait ensuite une seconde motion, pour qu'il soit nommé un comité secret, composé de 9 Pairs, pour prendre des informations sur le montant total des dettes actuelles de la banque d'Angleterre, et des fonds qu'elle a pour les acquitter, afin que sur leur rapport, la Chambre puisse décider s'il convient de confirmer et continuer la mesure adoptée par le conseil privé de S. M.

Le Duc de Bedford blâme avec force la conduite des ministres depuis le commencement de la guerre. Il attribue à leur extravagance, à leur incapacité, et à toutes les erreurs qu'ils ont commises, la crise où l'Angleterre se trouve. Il ne croit pas que la Chambre doive se fier au rapport d'un comité secret, et ne voit pas à quoi peut aboutir ce mystère. En conséquence, il propose par amendement, d'effacer toute la motion.

Lord Grenville répond avec chaleur. — Le marquis de Landsdown récapitule dans un long discours les causes de l'ébranlement du crédit public; la continuation de la guerre lui paroît être une de ces causes; en conséquence, il conseille une démarche franche et ouverte pour avoir la paix. — Après quelques autres débats, la motion du lord Grenville passe à la majorité de 74 voix.

*Chambre des Communes. — Séance du 28.*

Après l'adoption de l'adresse de remerciemens au Roi, M. Pitt dit: „Depuis l'ordre donné par le conseil, l'assentiment général a déjà con-

firmé ce que j'ai dit de la solidité de la banque d'Angleterre. Mais il me paroît infiniment essentiel que le parlement ne néglige rien de ce qui peut montrer que cette opinion est bien fondée. C'est dans cette vue, que je crois nécessaire d'assurer l'état de situation de la banque. Les informations qu'on doit prendre à cet égard, sont si simples, qu'elles ne me paroissent pas demander beaucoup d'explications. Elles peuvent s'étendre ou aux engagements que la banque a contractés actuellement, ou à ceux qu'elle pourroit contracter conformément aux bornes que la chambre jugeroit à propos de lui prescrire. Une autre question, sans contredit plus délicate et plus intéressante, c'est le motif qui a donné lieu à l'ordre du conseil, et au message de S. M., qui en a été la conséquence. Il paroît inutile à tous ceux qui connoissent la nature de la banque, d'observer que des perquisitions trop minutieuses ne pourroient le concilier avec la prudence. Il y auroit de grands inconvéniens à vouloir dissequer de trop près, tous les comptes et l'état des espèces qu'elle a en caisse. Cependant le devoir de la chambre est de s'assurer de la solidité de la banque, autant que les circonstances le permettent, et elle sentira qu'un comité secret est le seul moyen d'y parvenir. Son objet principal sera de constater la nécessité qui a occasionné l'ordre du conseil, et qui peut engager le parlement à le confirmer par son autorité législative. Je ne prétends pas vouloir diriger la conduite que doit tenir le comité. Mais s'il trouve qu'en conséquence des grandes demandes qui ont été faites sur la banque, de leur progrès rapide et de quelques autres circonstances, la Chambre doit penser comme le gouvernement, je ne doute point que la mesure proposée par le pouvoir exécutif ne soit confirmée par la législature. — D'après ces considérations, je propose „qu'il soit nommé un comité secret, pour assurer le montant total des demandes exigibles sur la banque d'Angleterre, et celui des fonds qu'elle a pour les acquitter; et qu'il fasse le rapport de son opinion sur la nécessité de confirmer et continuer les mesures prises en conséquence de la minute du conseil le 26 dernier. „

Un amendement proposé par M. Sheridan, tendant à informer sur les causes qui ont produit l'ordre du conseil, est rejeté par une majorité de 244 contre 88.

— (Dans la séance du 1er. Mars, M. Fox a aussi fait la motion, qu'un comité soit nommé pour informer des causes qui ont produit l'ordre du 26. Fév. Cette motion a été rejetée par une majorité de 161 contre 67. Nous pourrions revenir sur les débats de ces séances.)

*Suite de Paris, du 7 Mars.*

Les membres les plus marquans que le sort a laissés au corps législatif sont: au conseil des 500: Sieyès, Tallien, Thibeaudeau, Gregoire, Merlin de Thionville, Henri-Larivière, Montmaïou, Bailleul, Bentabolle, Chénier, Echassériaux le jeune, Garan-Coulon, Hardy, Pémartin, Portiez de l'Oise, Saladin, Villetard, Prieur de la côte d'or, Phil. Delville, Jean Dubay, Delahaye, Doulcet, Druhle, Dubois-Dubay, Charles Duval, Enguerran, Coupé des côtes du Nord, Pons de Verdun, Lamarque, Poulain, Precy. — *Conseil des Anciens:* Poulitier, Mollevault, Rabaud-Pomier, Rovère, Ysabeau, Legendre, Bréard, Dussaulx, Kervelegan, Lacombe-St.-Michel, Girot-Pouzol, Lomont, Lindet, Lebreton.

*Conseil des 500. — Séance du 6.*

Dumolard prend la parole pour une motion d'ordre. Les papiers publics, dit-il, & une foule de correspondances particulières, nous annoncent formellement, que le gouvernement a fait débarquer, sur les côtes de la Grande Bretagne, un corps de forçats & de galériens. J'examine la question sous le rapport de la constitution; le directoire pouvoit-il commuer une peine? Sous le rapport de l'honneur national, pouvoit-il associer des condamnés aux défenseurs de la patrie? Sous le rapport du droit des gens, une nation peut-elle déverser sur un territoire, même ennemi, les scélérats que chez elle, elle renferme dans des cachots?

Dumolard pense que le conseil ne peut passer sous silence un pareil acte; il demande l'envoi d'un message au directoire pour en obtenir des renseignemens.

L'ordre du jour, s'écrient plusieurs voix. — Colombel demande que Dumolard donne des preuves de ses assertions. — Quoi, s'écrie Doulcet, le conseil passeroit à l'ordre du jour quand on lui dénonce une injure faite au nom français, une violation de la constitution & du droit des gens! Il s'agit de savoir si l'on a en effet enfreint les loix que toutes les nations respectent, même au milieu des horreurs de la guerre! Les faits, objecte-t-on, ne sont pas officiellement connus! c'est pour cela qu'on vous propose avant tout, un message au directoire exécutif. Sans doute, nous devons haïr ce perfide gouvernement anglois, qui a brûlé nos vaisseaux & nos arsenaux, & qui, par des agens, travaille à éloigner l'Empereur d'une paix à laquelle il est disposé depuis les brillantes victoires de ce jeune héros, qui a su faire respecter & aimer en Italie la république française! Gardons-nous de rendre la guerre nationale en Angleterre; la banque de Londres vient de suspendre ses payemens; les plus défaitreuses nouvelles sur l'Inde retentissent dans cette ville. Prouvons dans ces circonstances au courageux parti de l'opposition que nous sommes toujours prêts à donner la paix à l'Europe à des conditions honorables & justes. J'appuie la demande faite qu'il soit envoyé un message au directoire.

Talot pense que cet envoi seroit un commencement de discorde entre le conseil & le directoire..... (On murmure vivement.) On n'a d'autres preuves, dit Talot, que des papiers publics qui sont les sentiers de l'anarchie & du royalisme. Il est bien étonnant, d'ailleurs, qu'on prenne ainsi la défense d'un gouvernement..... (A ces mots une foule de membres demandent le rappel à l'ordre.) Je ne veux insulter personne, dit Talot. (On rit.) Il demande l'ordre du jour, & Trouilhe, député de Brest, obtient la parole pour

Il paroît à la tribune, des lettres particulières à la main; Lesage Sénault lui crie que ces lettres ne sont point officielles, & ne peuvent être lues..... J'y consens, dit Trouilhe; je me bornerai à dire ce qu'elles contiennent.

Le 9 de ce mois, il est arrivé à Brest un aviso, annonçant que l'expédition, commandée par le capitaine Carraniz, avoit en 6 heures opéré très heureusement son débarquement. Les hommes jettés sur la grande terre d'Angleterre, dans le canal Saint Georges, étoient des forçats, des galériens & des hommes de trévon. (Nom donné aux condamnés aux fers.)..... Le conseil témoigne une vive indignation.

Cependant l'ordre du jour est réclamé & mis aux voix. — Mais une très forte majorité le repousse, & l'envoi du message est ordonné.

*De Madrid, le 22 Février.*

Les allarmes qu'avoient causé le retard de la malle de Barcelone, sont presque entièrement calmées, et tout est pour le moment assez tranquille dans cette capitale de la Catalogne. Les gardes Valonnes qu'on présuinoit avoir été envoyées contre elle, n'étoient qu'au nombre de 400, et sont, à ce qu'il paroît, uniquement destinées à purger la vieille Castille des brigands qui l'infestent.

L'ordre vient d'être donné de lever au plutôt en Castille une armée de 30 mille hommes, et une de 20 mille en Galice, et de fournir, sans délai, l'une et l'autre, de l'artillerie nécessaire. Cette seconde partie de l'ordre ne fera pas difficile à remplir. Il n'en sera pas de même de la levée des deux armées. Nous ne savons comment expliquer cette détermination subite et inattendue. Ne seroit-elle de la part de notre cour, qu'un épouvantail propre à accélérer le dénouement de la négociation un peu lente, que celle de Lisbonne suit à Paris?

*De Rome, le 25 Février.*

Lundi au soir, il arriva ici un courrier extraordinaire de Tolentino, avec une lettre du cardinal Mathei au cardinal secrétaire d'Etat en date du 19. En voici la teneur: *Le traité de paix est signé; les conditions sont des plus dures & semblables en tous points à la capitulation d'une ville assiégée. C'est ainsi que le vainqueur lui-même s'est exprimé plusieurs fois, & j'ai tremblé jusqu'à ce moment pour le Saint-Père, pour Rome & pour l'Etat..... Rome est sauvée, la religion est sauvée, au moyen des grands sacrifices qui ont été faits. Le courrier ne devancera que de peu notre arrivée.*

En effet, le cardinal Mathei arriva ici le 22 avec les autres plénipotentiaires, & ils se rendirent aussitôt près de S. S. Le jour suivant, il fut tenu un grand consistoire dans lequel le traité de paix fut approuvé & ratifié par le Saint-Père & le sacré collège. Le Jeudi 23, on publia la note suivante: *Une paix définitive ayant été conclue entre le Saint-Père & la République française par ordre exprès de S. S., on instruit le public, que chacun devra considérer & traiter tous les individus de la susdite République, comme des personnes appartenantes à une puissance amie.*

Dans la même journée, arriva ici le colonel Marmont, aide de-camp du général Buonaparte, & deux officiers de l'Etat-major, en qualité de commissaires. Nous vîmes aussi arriver le ministre Cacault. Toutes ces personnes ont pris un logement à l'auberge, & sont servies, d'après l'ordre de S. S. par Don Alex. Falconieri, général des postes pontifices.

(Suit le traité de paix, qui est tel que nous l'avons donné hier.)

*De Bologne, le 28 Février.*

Le général Buonaparte est ici depuis le 22. Les ministres de Prusse, de Sardaigne et de Toscane, qui se trouvent aussi dans notre ville, ont eu avant-hier une conférence secrète et très longue avec ce commandant en chef.

*De l'Italie, le 29 Février.*

La médiation énergique de S. M. Napolitaine par l'entremise de ses ministres, le prince de Belmonte-Pignatelli et le marquis del Vasto, n'a pas peu contribué à la pacification qui vient d'avoir lieu entre le Saint-Siège et la France. La cession de Bénévent, que l'on disoit former une des conditions du traité, n'est nullement vraisemblable, et l'on a tout lieu de croire que la loyauté et l'équité du Roi ne lui permettront jamais de chercher à s'aggrandir aux dépens de son voisin.

*De Ratisbone, le 12 Mars.*

S. M. l'Empereur a daigné nommer S. A. S. le Prince-héritaier de la Tour et Taxis, son commissaire principal près de la diète générale de l'Empire, à la place du prince son père qui remplissoit ce poste important depuis le 18 Mai 1775, et qui avoit demandé sa retraite.

*De Cologne, le 10 Mars.*

Depuis quelques jours, il règne ici beaucoup d'activité dans l'arsenal, et il se fait de grands transports de munitions; cependant l'on ne croit pas que la campagne commence avant un mois.

L'on dit qu'il sera établi incessamment un gouvernement militaire dans le pays d'Entre-Meuse et Rhin. A cet effet, les anciennes administrations, les magistrats, baillifs, échevins, seront réintégrés, et ils seront tenus d'exécuter ponctuellement les ordres de ce gouvernement militaire.

Nous avons rapporté (No. 47.) une lettre adressée du quartier-général de l'armée de Sambre et Meuse au rédacteur du Journal de Cologne, et où il étoit dit entre autres, que cette armée avoit offert des secours puissans à celle du Rhin et Moselle pour la défense de Kehl; mais qu'ils n'avoient point été acceptés etc. Le même journal vient de publier les observations suivantes d'un officier de l'armée de Rhin et Moselle sur la lettre susdite.

„Sans entrer dans le détail de l'existence, ou non, d'un armistice conclu avec l'ennemi, ni de ce qu'a fait ou de ce qu'on auroit pu faire

faire à la brave armée de Sambre et Meuse, depuis son retour sur le Rhin, on se borne à démentir un fait inexact qui pourroit faire croire que Kehl a été pris par la faute du général de l'armée de Rhin et Moselle, en refusant les secours qu'on lui auroit offert pour le dégager.

Il est de toute fausseté qu'on ait offert aucun secours à l'armée de Rhin et Moselle, pour la défense des rêtes de pont de Kehl et de Huningue; il est au contraire de toute vérité qu'on a refusé un secours de vingt-cinq mille hommes, demandé à l'armée de Sambre et Meuse, avec lequel on se chargeoit de faire lever le siège de Kehl. Si l'auteur de la lettre avoit la hardiesse de démentir cette assertion, la preuve en seroit aussitôt publiée..... Deux demi-brigades de l'armée de Sambre et Meuse, ont bien été mises à la disposition du général de l'armée de Rhin et Moselle, vers la fin de Nivôse; mais on a été forcé de capituler avant leur arrivée.

— Les 25,000 hommes refusés, avoient été demandés dans le courant de Brumaire. Le déblocquement de Landau, de Bitche et de Sarre-Libre, n'ont pas été des opérations bien difficiles, puisqu'aucune de ces places n'a été bloquée. L'ennemi avoit quelques troupes campées à Wegenheim près Spire, d'où il envoyoit des partis, tout au plus de cinquante chevaux, du côté de Wissembourg et Lauterbourg; le général Ste. Suzanne y marcha de Strasbourg, avec six bataillons et quelques escadrons, l'ennemi ne l'attendit pas et rentra dans Manheim. Les troupes de l'armée de Rhin et Moselle se placèrent sur la Speyerbach, la Rhébach, et n'ont pas quitté cette position depuis ce tems: le général Ste. Suzanne ramena son infanterie à Kehl, et ne laissa dans ces positions que quelque cavalerie légère.,

*De Limbourg, le 12 Mars.*

D'après le rapport d'une personne arrivée de Coblençe, les françois n'ont dans ce moment aucun projet hostile; ils paroissent craindre au contraire que les troupes impériales n'agissent offensivement, et en conséquence, ils rétablissent et augmentent leurs retranchemens sur la rive gauche.

L'on parle beaucoup ici de l'espèce d'insurrection qui a eu lieu parmi la garnison de Bonn; les malheureux habitans de cette ville ont éprouvé dans ce tumulte les plus cruelles avanies; quantité de personnes du sexe ont été dépouillées inhumainement. L'on assure même que les grenadiers en sont venus aux mains avec leurs officiers, que quelques-uns de ces derniers ont été tués et plusieurs blessés. Le général Hoche s'est rendu en personne à Bonn, pour faire les recherches nécessaires et punir sévèrement les coupables.